

Société MICLO

Département du Haut-Rhin

**LAPOUTROIE - DISTILLERIE MICLO
MODALITES DE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS
DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 415

Avenant n° 1 à la convention n° 45/2016**

VU la délibération de la Commission Permanente du 15 novembre 2019 autorisant Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, à signer le présent avenant,

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, représenté par Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente susvisée, ci-après désigné par le "**Département**",

d'une part,

- et la Société MICLO, représentée par Monsieur Bertrand LUTT-MICLO, dûment habilité aux fins de signer la présente, ci-après désignée par la "**Société MICLO**",

d'autre part,

les co-signataires sont par ailleurs désignés par les **parties**,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 5 de la convention n° 45/2016 du 8 juillet 2016 relatif à la durée de la convention d'entretien, autorisant la Société MICLO ou tout tiers habilité pour son compte, à procéder au fauchage des accotements de la route départementale n° 415 jouxtant les parcelles dont elle est propriétaire, hors agglomération de la commune de LAPOUTROIE.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APORTEES A L'ARTICLE 5 - DUREE

La convention d'origine prévoyait l'intervention par les parties d'une décision expresse annuelle pour son renouvellement.

Ainsi, les parties s'entendent à modifier l'alinéa premier de l'article 5 de la convention susvisée, désormais rédigé comme suit :

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et restera valable pour une première période allant, jusqu'au 31 décembre 2020. A compter de cette date, cette convention sera renouvelée par tacite reconduction.

Les alinéas suivant du présent article et les autres articles de la convention non visés par cet avenant demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires à COLMAR, le 25/09/2019

La Société MICLO
Directeur Général

Pour le Département
La Présidente du Conseil départemental

Bertrand LUTT-MICLO

Brigitte KLINKERT

